

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
De la commune de PANOSSAS
Séance du 14 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le 14 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Panossas, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Panossas, sous la présidence du Maire, Marc CHIAPPINI.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	06/03/2018
Présents :	9	Date d'affichage :	06/03/2018
Votants :	10	Date de publication	19/03/2018

PRESENTS : Marc CHIAPPINI - Christophe CANDY - Annie DURAND - Stéphane ANTONIOTTI - Louis MICHUT - Gregory GIBBONS - Thierry LAVERGNE - Anne-Marie PEREZ - Christophe GIRIN

Absents / Excusés : Virginie DE OLIVEIRA (excusée) - Dorsafe CHERIF (donne son pouvoir à Christophe GIRIN) - Monique CHIPON (excusée) – Richard GAUTRUCHE - Pierre PERROT – Catherine PEZET

Madame Anne-Marie PEREZ a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Il rappelle avant la lecture de la première délibération qu'en cas de pouvoir, la personne doit préciser son vote et celui de la personne représentée.

N° 01	<u>Délibération n° 2018-009</u>	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 JANVIER 2018
-------	---------------------------------	--

➤ Présentation par Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire liste les délibérations prises lors du précédent conseil

Après avoir pris connaissance du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre, le conseil municipal :

☛ **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2018.

par : **10 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstention**

N° 02	<u>Délibération n° 2018-010</u>	AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE D'ENTRETIEN, D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES DE LA COMMUNE DE PANOSSAS
-------	---------------------------------	---

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Suite à la reprise de compétence voirie par la commune, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour la signature du marché d'entretien, d'amélioration, et d'aménagement des voiries de la commune en cours de consultation et après l'avis de la commission d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents et actes concernant ce marché.


par : **10 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstention**

N° 03	<u>Délibération n° 2018-011</u>	AUTORISATION POUR L'OBTENTION D'UN PRET POUR LES TRAVAUX
-------	---------------------------------	---

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour faire les demandes et pour l'obtention d'un prêt auprès d'une société bancaire de 120 000 Euros sur une durée de 10 ans et au meilleur taux pour le financement des travaux prévus au budget, arrêts de bus, trottoirs route de Veyssilieu, trottoirs devant l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 **DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches d'obtention et de signature d'un prêt bancaire.


par : **10 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstention**

N° 04	<u>Délibération n° 2018-012</u>	ATTRIBUTION DE SUBVENTION
-------	---------------------------------	---------------------------

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Par courrier en date du 02 mars 2018, l'ADMR de Crémieu sollicite la commune de Panossas pour l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à l'octroi d'une subvention pour l'ADMR de Crémieu.

par : **9 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **1 Abstention**

N° 05	<u>Délibération n° 2018-013</u>	ATTRIBUTION DE SUBVENTION
-------	---------------------------------	---------------------------

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Par courrier en date du 19 février 2018, le service de psychologie scolaire sis à TIGNIEU sollicite la commune de Panossas pour une participation financière d'un montant de 35.29 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'octroi d'une subvention de 35.29 € au service de psychologie scolaire (antenne de Tignieu).

par : 10 Voix POUR 0 Voix CONTRE 1 Abstention

N° 06	<u>Délibération n° 2018-014</u>	DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB)
-------	---------------------------------	---

➤ Présentation par Monsieur le Maire

- Monsieur MICHUT explique qu'il y a des représentants de la Commune et des représentants de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Aménagement du Bassin de la Bourbre. Christophe CANDY était le délégué suppléant. Suite à sa nomination de délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, il faut désigner un nouveau suppléant pour représenter la commune de Panossas.

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Aménagement du Bassin de la Bourbre,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau délégué suppléant suite à la désignation par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné le 27 février 2018 du délégué suppléant au SMABB - M. CANDY Christophe pour représenter la communauté de communes,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SMABB,

VU la délibération d'adhésion au SMABB,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✚ **DESIGNE** Monsieur Gregory GIBBONS délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical du SMABB.

par : 10 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

N° 07	<u>Délibération n° 2018-015</u>	APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE
-------	---------------------------------	---

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier le règlement d'occupation de la salle d'animation rurale.

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement d'occupation de la salle d'animation rurale, le conseil municipal :

✚ **APPROUVE** le nouveau règlement d'occupation de la salle d'animation rurale.

par : 10 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

N° 08	<u>Délibération n° 2018-016</u>	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
-------	---------------------------------	--

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121.31, L1612.12 et suivants, et le Code des Communes articles R.241.1 à R241.33

Vu la délibération du 15 mars 2017 approuvant les budgets primitifs de l'exercice,

Monsieur le Maire, précise au Conseil Municipal que les résultats de l'exercice 2017 du budget de la commune, du budget assainissement et du budget du CCAS se présentent comme suit :


Commune Réalisé 2017			
EUROS	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	384 477 € 32	452 028 € 35	67 551 € 03
INVESTISSEMENT	104 917 € 25	104 462 € 00	- 455 € 25
Report de l'exercice 2016 section de fonctionnement (002)	0	173 658 € 25	173 658 € 25
Report de l'exercice 2016 section d'investissement (001)	33 110 € 85	0	- 33 110 € 85
TOTAL	522 505 € 42	730 148 € 60	207 643 € 18

Assainissement Réalisé 2017			
EUROS	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	27 020 € 99	40 913 € 24	13 892 € 25
INVESTISSEMENT	11 801 € 02	0	-11 801 € 02
Report de l'exercice 2016 section de fonctionnement (002)	134 166 € 47	0	-134 166 € 47
Report de l'exercice 2016 section d'investissement (001)	0	102 264 € 45	102 264 € 45
TOTAL	172 988 € 48	143 177 € 69	- 29 810 € 79

CCAS Réalisé 2017			
EUROS	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	4 346€ 52	6 018 € 00	1 671 € 48
INVESTISSEMENT	0	0	0
Report de l'exercice 2016 section de fonctionnement (002)	0	962 € 92	962 € 92
TOTAL	4 346 € 52	6 980 € 92	2 634 € 40

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Louis MICHUT, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2017 tel que présentés ci-avant.

par : Voix POUR Voix CONTRE Abstention

N° 09	<u>Délibération n° 2018-017</u>	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017
-------	---------------------------------	---

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121.31, L1612.12 et suivants, et le Code des Communes articles R.241.1 à R241.33,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif, le budget du CCAS et le budget d'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 de chacun des budgets.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur Didier ROSTAIN, Trésorier Principal, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, ne finançant que les dépenses justifiées ou utiles.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Compte de Gestion dressé, pour chacun des budgets et pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✚ **APPROUVE** les Comptes De Gestion 2017 conformément aux résultats des Comptes Administratifs 2017.

par : **10 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstention**

N° 10	<u>Délibération n° 2018-018</u>	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2018
-------	---------------------------------	---

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Budget communal :

Après avoir examiné les comptes administratifs 2017, le Conseil Municipal propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2017 de la commune s'élevant à 241 209 € 28 comme suit, au budget primitif 2018 :

Section de fonctionnement

002 : excédent antérieur reporté : 207 643 € 18 (l'excédent total de fonctionnement étant de 241 209 € 28)

Section d'investissement

001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 33 566 € 10 (en dépense), comblé par un titre au 1068 du même montant.

Budget assainissement :

Après avoir examiné les comptes administratifs 2017, le Conseil Municipal propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2018 du budget assainissement s'élevant à – 120 274 € 22 comme suit, au budget primitif 2018 :

Section de fonctionnement

002 : déficit antérieur reporté : - 120 274 € 22

Section d'investissement

001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 90 463 € 43

Budget C.C.A.S:

Après avoir examiné les comptes administratifs 2017, le Conseil Municipal propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2018 du budget CCAS s'élevant à 2 634 € 40 comme suit, au budget primitif 2018 :

Section de fonctionnement

002 : excédent antérieur reporté : 2 634 € 40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✚ **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2017 tel que présenté ci-avant.

par : 10 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

N° 11	<u>Délibération n° 2018-019</u>	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018
-------	---------------------------------	---------------------------------

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 L2311-1 et suivants L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale

Vu le Code Général des Impôts,

Vu les lois de finances annuelles, et la réforme de la fiscalité directe locale,

Vu l'état 1259,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Vu l'avis de la commission finances lors de la préparation budgétaire initiale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✚ **DECIDE D'APPLIQUER** au titre de l'année 2018 les taux d'imposition suivants :

TAXE D'HABITATION : de 9.80 % restera à **9.80%**
FONCIER BATI : de 16.30 % restera à **16.30 %**
FONCIER NON BATI : de 48.10% restera à **48.10 %**.

par : 10 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

N° 12	<u>Délibération n° 2018-020</u>	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018
-------	---------------------------------	---------------------------------

➤ Présentation par Monsieur le Maire

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612.1 et suivants et L.2311.1 à L 2343.2

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant le délai offert aux communes jusqu'au 15 avril pour l'année 2018,

Au vu de la réunion de présentation du budget en date du 10 mars 2018

Monsieur le Maire expose le contenu des budgets primitifs 2018. Il rappelle que le principe était de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement afin d'équilibrer le budget avec les recettes, et ne pas augmenter significativement les impôts communaux.

Ayant entendu l'exposé des budgets, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTÉ les budgets primitifs 2018 (vote par chapitre pour le fonctionnement et pour l'investissement), arrêtés comme suit, avec report des résultats des Comptes Administratifs 2017.

Commune Prévisions 2018		
<i>EUROS</i>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	714 164 € 37	714 164 € 37
INVESTISSEMENT	383 066 € 10	383 066 € 10
TOTAL	1 097 230 € 47	1 097 230 € 47
Assainissement Prévisions 2018		
<i>EUROS</i>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	152 696 € 73	152 696 € 73
INVESTISSEMENT	90 463 € 43	90 463 € 43
TOTAL	243 160 € 16	243 160 € 16
CCAS Prévisions 2018		
<i>EUROS</i>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 894 € 40	8 894 € 40
INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	8 894 € 40	8 894€40
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAL BUDGETS 2018	1 349 285 € 03	1 349 285 € 03

par : 10 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Divagation chien,
- Relance éclairage Place du village,
- Salle polyvalente,
- Nom de la place, demande à la population dans le Panossas Infos, inauguration,
- Personnel communal,
- Etude chauffage salle d'animation rurale,
- Email de Madame CRITIN du CAUE pour la suite du projet salle de motricité.

La séance est levée à 21 H 00.

Le Maire
Marc CHIAPPINI

